



A Paris, le 30 septembre 2024

## Motion d'alerte

### **Ne banalisons pas la prostitution, ne légalisons pas le proxénétisme !**

Depuis plusieurs semaines, nous assistons à des backlash inquiétants remettant en cause la position abolitionniste française concernant la prostitution, position qui ne vise en rien à s'attaquer ou à remettre en cause les personnes en prostitution, il semble important de le rappeler.

Au niveau européen, malgré le rejet par la Cour Européenne des droits de l'Homme de la demande d'abrogation de la pénalisation des "clients" de la prostitution contenue dans la loi française de 2016 par un collectif de « travailleurs du sexe », celle-ci ayant jugé que les violences existaient bien avant la loi de 2016, ce sujet revient sur le tapis. Un euro-député belge proposera au vote le 2 octobre une résolution européenne sur les travailleuses du sexe. Cette résolution, au motif de protéger les personnes victimes de la prostitution, prévoit de reconnaître la prostitution comme un travail. Or la prostitution est une violence et ne doit en aucun cas être reconnue comme un travail.

Rappelons qu'en 2016, la France a adopté suite à des années de mobilisation féministes, une loi visant à mettre fin à la violence machiste que constitue la prostitution.

La loi repose sur quatre piliers : le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains, l'aide à la sortie de la prostitution, la dépenalisation des personnes en situation de prostitutions (abrogation du délit de racolage), la responsabilisation des clients par la pénalisation.

La loi prévoit aussi tout un volet éducatif pour sensibiliser et éduquer la population, en particulier les jeunes, sur les dangers de la prostitution et les violences associées qui est bien loin d'être appliqué.

La prostitution n'est pas un travail car elle implique des éléments de coercition, d'exploitation, de violence, et d'atteinte à la dignité humaine, qui sont incompatibles avec la définition d'un emploi respectant les droits fondamentaux.

Ce sont les femmes les plus pauvres et les plus isolées qui sont les premières victimes de la prostitution. Les nombreux témoignages des survivantes de la prostitution le démontrent : il n'y a pas de liberté ni de consentement réel dès lors que l'acte sexuel est imposé par l'argent car on sait ce qu'une personne en situation de vulnérabilité peut être prête à consentir.

« Dans le débat public, la banalisation de la prostitution s'accroît et notamment par le biais des réseaux sociaux. L'absence de parole forte de la part de l'État laisse la place à un courant ultra-libéral qui assène au sein des institutions, de la presse et du mouvement

social, l'idée que « le sexe » pourrait être un travail comme un autre ». De nombreux contenus sur les réseaux sociaux mettent en avant l'argent soi-disant facile ainsi que l'épanouissement professionnel que procurerait cette activité, sans aucune mention des dégâts sur la santé physique et mentale que la prostitution provoque.

En France, la même alerte concernant un projet de loi en construction de la part du député Philippe Juvin, qui se sert des mêmes arguments fallacieux pour asseoir un système de domination et de violence.

Au contraire de ce qui est débattu, qui représenterait si c'était appliqué une très grave régression dans la lutte contre les violences faites aux femmes, il y a urgence à renforcer la loi de 2016. L'État doit fournir les financements nécessaires pour lutter contre ce fléau.

La lutte contre la prostitution est un enjeu de taille, pour l'ensemble des femmes, pour l'égalité femmes/hommes et pour le respect des droits humains.